

M. Dujardin-Baumetz, et l'Académie royale de Belgique firent l'acquisition de plusieurs de ses eaux-fortes, paysages et portraits.

L'œuvre gravée de Ch. Bernier est considérable, tant en interprétation d'œuvres picturales qu'en eaux-fortes originales. Nous ne pouvons songer à citer des titres ; la liste serait trop longue et le public connaît, du reste, quelques-unes des meilleures planches de l'excellent artiste. Son talent personnel et primesautier a brisé le cadre de la vieille gravure ; sa facture est large, enlevée et vivante.

La haute distinction que le gouvernement vient de lui accorder est la consécration d'un talent remarquable et original. Elle range définitivement Charles Bernier parmi les maîtres de notre école de gravure.

A. Carlot.

**A** propos d'un « landdag » flamand. — À l'annonce du Congrès wallon qui s'organise à Liège, certaines gazettes flamingantes ont jeté feux et flammes et ont proféré, à l'adresse des Wallons, quelques aménités de haut goût, dont la réédition n'avait rien d'étonnant de leur part. Eu même temps, elles annonçaient un grand *landdag* de protestation.

Des « communiqués », publiés dans les premiers jours d'août, ont fait connaître l'esprit de ce Congrès. On y devait parler des sujets suivants : La Flandre et son passé, les Arts plastiques en Flandre, la Littérature flamande, le Mouvement musical flamand, les Sciences en Flandre, la Loi sur l'emploi des langues, la Situation sociale du peuple flamand, la Valeur de la langue flamande, l'Avenir de la Flandre. Les rapporteurs sont des savants, des littérateurs, des hommes politiques bien connus.

Ce programme était précédé, notamment dans *le Matin*, d'Anvers (n° du 4 août), de l'exposé suivant :

« Dans l'esprit de ses auteurs, cette manifestation est destinée à montrer » que les Flamands sont sincèrement attachés à la patrie belge, et qu'ils » désirent vivre en bonne intelligence avec leurs frères Wallons, tout en » demeurant fidèles à l'ensemble des traditions de leur race. »

Remplacez dans cette phrase les mots Flamands et Wallons l'un par l'autre, et vous pouvez l'appliquer au Congrès wallon. On ne pouvait donc mieux dire, à notre sens.

Seulement, on nous permettra bien d'ajouter que c'est la première fois, sous la plume de Flamingants, qu'on trouve cette expression de « frères wallons ». Jusqu'alors, on ne parlait presque jamais des Wallons que pour les conspuer avec violence et les insulter grossièrement.

Cela menaçait de devenir parfaitement odieux.

Des Flamands sensés ont vu le danger. Rien de mieux. Du moment qu'on se reprend à traiter les Wallons sur un ton de bonne compagnie et même de fraternité politique, on peut espérer que la lutte des races en Belgique, qui s'annonçait violente de ce côté, comme elle le fut presque constamment de l'autre, se transformera en une émulation salutaire.

O. C.



## Le Congrès Wallon

Le Congrès Wallon a tenu ses assises à Liège les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre derniers. Les séances ont été suivies par un très nombreux public appartenant à toutes les classes de la société. Le Congrès avait réuni près de six cents adhérents.

*Wallonia* publiera prochainement un compte-rendu détaillé des importants débats de la Session.

Comme nous l'avons annoncé, nous donnons aujourd'hui la reproduction intégrale des Rapports préparés ; ils ont été revus par leurs auteurs, et plusieurs ont reçu des additions importantes, notamment ceux de MM. Ernest CLOSSON et Joseph CLOSSET (n° 10 et 19 ci-après).

On trouvera au verso la liste de ces documents avec le nom de leurs auteurs, ainsi que les pages où l'on peut les retrouver dans ce numéro de *Wallonia*.



# TABLE

DES

## RAPPORTS DU CONGRÈS WALLON

	PAGES
1. Julien FRAIPONT. Les origines des Wallons . . . . .	263
2. Laurent DECHESNE. Rapport sur la situation morale et matérielle des provinces wallonnes . . . . .	266
3. Jean ROGER. La situation morale et matérielle du peuple wallon . . . . .	287
4. Comte Albert DU BOIS. Des relations entre la France et la Wallonie au point de vue postal . . . . .	300
5. Julien DELAITE. Les droits des races en Belgique . . . . .	304
6. Henry ODEKERKE. Rapport sur l'Extension à donner aux organismes de propagande wallonne . . . . .	329
7. Olympe GILBART. A propos de l'Âme belge . . . . .	334
8. Paul JASPAR. Le Sentiment wallon dans l'Art de l'Architecture . . . . .	339
9. Joseph RULOT. Le Sentiment wallon en Sculpture . . . . .	343
10. Ernest CLOSSON. Le Sentiment wallon en Musique . . . . .	347
11. Auguste DONNAY. Quelques idées sur le Sentiment wallon en Peinture . . . . .	355
12. Charles DELCHEVALERIE. Notes sur le Sentiment wallon dans la Littérature d'expression française. . . . .	360
13. Maurice DES OMBIAUX. La Littérature et le Folklore . . . . .	366
14. Théophile BOVY. Rapport sur les encouragements à l'Art et à la Littérature dramatiques . . . . .	371
15. Eugène FORTIN. Note concernant les primes destinées à encourager l'Art et la Littérature dramatiques . . . . .	378
16. Jules FELLER. La Philologie wallonne . . . . .	382
17. Julien DELAITE. Le Wallon est-il une langue? . . . . .	390
18. Victor CHAUVIN. Rapport sur la création d'une Académie wallonne . . . . .	395
19. Joseph CLOSSET. Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques; leur utilité, leur avenir . . . . .	399
20. Oscar COLSON. Les Sociétés scientifiques et artistiques en pays wallon . . . . .	408
21. Charles DIDIER. Musées régionaux et locaux . . . . .	420
22. Charles DIDIER. Un premier parc national en Wallonie . . . . .	427

I.

## Les origines des Wallons

PAR

**Julien FRAIPONT,**  
professeur à l'Université de Liège.

Le peuple belge actuel est le produit du croisement à tous les degrés de toutes les races qui se sont établies sur notre sol depuis le début de l'ère quaternaire jusqu'aujourd'hui.

Cependant, deux types ethniques y prédominent et donnent à nos populations leur physionomie spéciale : c'est le *type wallon* et le *type flamand*.

Le *type wallon* est de petite taille, trapu, à tête ronde (brachycéphale); il a le nez large et court, les yeux foncés, les cheveux châtains, quelquefois noirs.

Le *type flamand* est de plus grande taille; il a la tête allongée (dolichocéphale), la figure étroite et le nez plus long; les mâchoires un peu proéminentes, les cheveux, les yeux et la carnation clairs.

Les deux types sont également très différents au point de vue du tempérament et du caractère.

Les Belges appartenant au *type wallon* ont conservé en prédominance les caractères ethniques des anciennes peuplades préhistoriques qui ont habité le pays aux débuts de l'ère actuelle. Ces peuplades vinrent se superposer, à l'origine de la période dite de la pierre polie ou néolithique, aux anciennes populations de nos régions qui appartenaient déjà à deux ou trois races fossiles connues.

Lorsque les Néolithiques pénétrèrent chez nous, ils étaient déjà métissés et formaient des populations à caractères ethniques mixtes, qui ont été étudiées par le professeur Houzé<sup>(1)</sup> et par moi<sup>(2)</sup>. Ces peuplades sont en partie restées sur notre territoire depuis cette

(1) E. HOUZÉ. *Les Néolithiques de la province de Namur*. (Compte-rendu du Congrès d'arch. et d'hist. de Binant, 1893.) Namur, 1904.

(2) J. FRAIPONT. *Les Néolithiques de la Meuse*. (Bul. Soc. d'ant. de Bruxelles, t. XVI, 1898.) Bruxelles, 1900.



époque lointaine, et une portion de nos populations actuelles en sont les descendants directs.

Les Belges appartenant au type flamand ont leur souche parmi les peuples qui envahirent l'Europe à partir de l'époque du fer et qui constituent, au point de vue anthropologique, le type de Hallstadt de Houzé, qui devint plus tard le type germanique.

Les premiers essaims de ces peuplades sont arrivés dans notre pays plusieurs siècles avant notre ère. Longtemps, ils constituèrent chez nous l'aristocratie militaire et religieuse, tandis que les descendants des Néolithiques formaient le peuple.

De même que les Néolithiques ont pénétré chez nous par poussées successives, de même les enfants des Hallstadiens pénétrèrent dans notre pays aux différentes périodes de l'Histoire, par une série de poussées, tantôt se superposant aux autochtones, tantôt les repoussant ou les détruisant en partie. Ce sont les Barbares de l'Histoire, à l'exception des Huns; ce sont les Francs ou Mérovingiens, à partir du quatrième siècle. Leurs descendants, plus ou moins métissés, constituent encore aujourd'hui une partie du fond de nos populations, appartenant au *type flamand*.

On peut diviser, avec le professeur Houzé, la Belgique actuelle en trois régions ethniques :

1° La zone flamande, comprenant le Limbourg, les deux Flandres et la province d'Anvers ;

2° La zone wallonne, comprenant le Luxembourg, le Hainaut, les provinces de Namur et de Liège ;

3° La zone mixte, comprenant le Brabant.

C'est dans le Limbourg que l'on rencontre le type germanique le moins altéré comme taille, conformation du crâne, couleur des cheveux, des yeux et de la peau. On voit ces caractères s'atténuer de l'Est à l'Ouest dans la zone flamande, depuis le Limbourg jusqu'à la Flandre Occidentale, en passant par la province d'Anvers et par la Flandre Orientale. Le métissage est plus accentué et plus fondu dans ces dernières, l'élément envahisseur ayant trouvé une population brachycéphale dense.

Le professeur Houzé a fait le relevé de la taille moyenne pour les levées de milice de trois années, sur 35,416 hommes. La zone flamande donne une moyenne de taille de 1<sup>m</sup>661, et dans celle-ci, le Limbourg tient la tête avec une moyenne de 1<sup>m</sup>666; tandis que dans la zone wallonne, cette moyenne tombe à 1<sup>m</sup>648, pour se relever à 1<sup>m</sup>660 dans la zone mixte.

Les descendants des Brachycéphales néolithiques ont mieux résisté en Wallonie que dans le reste du pays, à l'influence des

envahisseurs du type germanique, grâce à la topographie même de la région, et malgré le long contact des Francs dans la vallée de la Meuse et de ses affluents. Il y eut là juxtaposition et moins de mélange. Au surplus, la province de Namur donne la moyenne pour toute la Belgique, au quadruple point de vue de la forme de la tête, de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux.

La province du Luxembourg offre une forte proportion d'individus de taille relativement élevée, à tête arrondie; c'est le même type croisé qu'en Lorraine.

Le Hainaut a donné au D<sup>r</sup> Houzé le minimum de taille. Il y a trouvé 59,11 % de tailles en-dessous de la moyenne du royaume, qui est de 1<sup>m</sup>655, alors que le Limbourg en a 55,00 % au-dessus. Il y a recueilli 26,50 % de taille en-dessous de 1<sup>m</sup>60, tandis que pour toute la Wallonie, il y en a seulement 21,68 %. Cet abaissement de la taille n'est pas ici un caractère ethnique, mais résulte, vraisemblablement du travail prématuré des enfants dans les milieux industriels. La statistique donnera probablement d'autres chiffres, après quelques générations, en suite de l'application de nos lois sur la réglementation du travail des femmes et des enfants.

D'autre part, il y a plus d'exemptions par défaut de taille dans la zone flamande que dans la zone wallonne, où cependant la taille moyenne est plus petite. Ici encore, ce ne serait pas un caractère ethnique, mais le résultat physiologique des conditions économiques plus mauvaises, telle qu'une alimentation insuffisante.

Enfin, le Brabant forme une zone mixte avec deux arrondissements flamands, un wallon, et sa capitale cosmopolite.



## II.

## Rapport sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes

PAR

Laurent DECHESNE, F. R. E. S.

Docteur spécial en économie politique, correspondant de  
l'Office international du Travail, professeur à l'École des hautes études  
commerciales et consulaires de Liège.

Lorsque mon ancien et excellent ami, M. Julien Delaite, président de la *Ligue wallonne de Liège*, me demanda un rapport sur ce sujet, je fus d'abord fort embarrassé. Je m'imaginai qu'on ne pouvait décentement présenter à un Congrès wallon un rapport où l'on décrirait la situation matérielle et morale des Wallons comme inférieure à celle des Flamands. Or, j'avais beau creuser ma mémoire, feuilleter des documents, je ne découvrais point de quoi me convaincre que la race wallonne fût supérieure à la race flamande.

Je me hâte d'ajouter que cette supériorité ne m'apparaissait pas davantage du côté des Flamands.

Je retrouvai bien des documents publiés dans l'*Annuaire statistique de la Belgique*, d'où il ressortait que les phénomènes de natalité et de mortalité se présentaient, dans les provinces flamandes, dans des conditions telles, qu'on pouvait les considérer comme les indices d'un stade de civilisation inférieur à celui des Wallons. Mais aussitôt la critique me répondait imperturbable : la même différence, quant à la mortalité et à la natalité, se constate entre les Allemands et les Français, entre la classe moyenne et la classe riche. Pourra-t-on en conclure simplement à l'infériorité des premiers, à celle des Allemands par rapport aux Français à celle de la classe moyenne, qui renferme tant d'éléments laborieux et productifs, par rapport à celle des riches.

Si je parcourais la statistique des exemptés du service militaire pour cause physique, je constatais que certaines provinces flamandes offrent un pourcentage très élevé, tandis que d'autres présentent une proportion très faible, et entre les provinces wallonnes, je relevais des différences analogues.

Si l'augmentation de la population due à l'excédent des naissances sur les décès apparaissait, malgré un taux très élevé de mortalité, comme plus considérable dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes, je constatais, par contre, chez les Wallons, une puissance d'assimilation telle des éléments flamands, qu'après très peu de générations, non seulement le caractère et l'esprit des immigrants s'étaient wallonnisés, mais même la conformation physique du crâne.

Je voyais bien, chez les Flamands, un plus grand nombre de personnes de très haute taille que chez les Wallons, mais j'y voyais aussi un nombre plus considérable d'individus de très petite taille, tandis que la stature des Wallons oscillait autour d'une moyenne plus constante. Donc, moins de disproportion, d'anomalies chez les Wallons que chez les Flamands. Toutefois, cette excessive inégalité de taille n'empêchait pas les Flamands, pris dans leur ensemble, de l'emporter légèrement sur les Wallons par la moyenne générale de leur taille. Voulait-on y voir, dans le domaine physique, un signe de la supériorité des Flamands, qu'aussitôt surgissait à la pensée leur infériorité intellectuelle, la Wallonie renfermant une proportion d'illettrés moindre que les Flandres. Du moins, en moyenne, car ni les provinces du Nord, ni celles du Sud n'avaient le monopole des arrondissements les plus instruits ni celui des arrondissements les plus ignorants.

En somme, un tableau complexe de faits sociaux s'imposait à moi, un fouillis inextricable d'indices contradictoires favorables, tantôt aux uns, tantôt aux autres, mais il n'apparaissait nettement aucun signe, aucune preuve d'une supériorité toute simple, générale et incontestable, qui permit de proclamer, en faveur d'une race, en tant que race, le droit à l'hégémonie sur l'autre.

D'autres raisons d'un ordre élevé et certainement fort respectables m'empêchaient de prendre parti dans une dispute de langue et de race. Il n'en pouvait sortir, à mon sens, que des dissensions intestines, peut-être les maux d'une guerre civile sans issue. Or, les guerres de races constituent, avec les luttes de religion et de classe sociale, le pire fléau qui menace la civilisation contemporaine. Ne



convient-il pas, dès lors, d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait aiguïser une antipathie de race. Comment perdre de vue cet éternel et sublime idéal de paix et de fraternité universelles que présentent à l'humanité ses grands inspirés, ses grands philosophes de tous les temps, ses moralistes et ses sociologues de l'heure présente, idéal à la réalisation duquel nous convient les mobiles les plus élevés, les plus purs du cœur et de l'esprit, le meilleur même de notre âme !

En Belgique surtout, les animosités de race, ce ferment de discordes civiles, apparaissent comme particulièrement dangereuses, funestes, condamnables. La Belgique est déjà un si petit pays ! Sa population totale dépasse à peine celle de la ville de Londres. Son essor économique, intellectuel et moral souffre de l'étroitesse de ses frontières. Cependant, les groupements nationaux vont s'élargissant sans cesse afin de s'adapter aux conditions de vie nouvelles, particulièrement dans l'ordre technique et économique. De grandes nations se sont ainsi développées réunissant l'une, 130 millions d'habitants — la Russie — l'autre, 80 millions — les Etats-Unis. Les anciennes nations européennes, hier les plus puissantes, n'apparaissent plus aujourd'hui, en proportion de celle-là, que comme de petits pays ; et elles ressentent à tel point leur faiblesse, qu'elles cherchent à se fusionner en une vaste fédération européenne. Et ce serait en ce moment que la Belgique, la petite Belgique, la microscopique Belgique, prendrait, au mépris de la loi d'évolution progressive des pays modernes, une attitude capable d'entraîner une scission politique et un nouvel amoindrissement des frontières ! Comment ne pas condamner comme insensé, comme funeste tout ce qui pourrait rendre possible semblable éventualité !

• • •

Il me semble donc — et l'on pourra s'en convaincre par la suite de cet essai — qu'on ne peut pas démontrer, en Belgique, la supériorité de l'une des races flamande ou wallonne. C'est choisir un mauvais principe de division, que de vouloir grouper les Belges en Flamands et Wallons. Ce qui distingue les divers groupes qui constituent la nation belge, ce ne sont point les conditions ethniques qui, à mon sens, sont négligeables, mais surtout les facteurs économiques. Ceux-ci distribuent inégalement la richesse et le bien-être dans les diverses parties du pays, sans que la race y ait la moindre part, de telle sorte que les Belges, flamands ou wallons, qui appartiennent à la même classe sociale, à la même profession, se ressemblent bien plus que des Flamands ou des Wallons de condition sociale ou de profession différentes. Au reste, les traits psychiques des Wallons

et des Flamands tendent bien plus à les rapprocher et à les distinguer des peuples étrangers qu'à les séparer les uns des autres. Enfin, il importe de ne pas oublier que les Belges, *tous les Belges*, ont un intérêt primordial à ne point user leurs forces en luttes intestines, à ne point se séparer les uns des autres, mais à réagir plutôt contre ce particularisme excessif qui les caractérise aussi bien Flamands que Wallons.

• • •

Cependant, n'y a-t-il vraiment rien à faire, rien à dire ? Serait-il donc sans intérêt d'examiner la situation matérielle et morale de la Wallonie comparée au reste du pays, de se rendre compte de la place qu'elle occupe dans l'ensemble de l'économie nationale ?

Cet intérêt n'apparaît malheureusement que trop clairement quand on constate l'ardeur, le fanatisme de certains propagandistes flamingants. L'un d'eux n'a-t-il pas été jusqu'à prononcer ces paroles incroyables : « Ne sommes-nous pas, s'est-il écrié en parlant des Flamands, la majorité dans le pays ? N'avons-nous pas à tous égards un passé plus brillant que le vôtre ? Nous sommes plus instruits que vous. Les insanités collectivistes n'ont pas pris sur nous ! Notre histoire est plus glorieuse que la vôtre ? Quand nos populations flamandes avaient le courage de se soulever contre la tyrannie de nos seigneurs, les comtes et les ducs, vous acceptiez, vous, Wallons, tous les jougs et vous vous faisiez trop souvent contre nous les serviteurs de l'étranger ! » Et ces paroles ont été prononcées dans une assemblée de gens bien élevés, instruits, qui remplissent une fonction des plus importantes : le gouvernement de la nation ; elles sont sorties de la bouche d'un député belge, un citoyen qui, conformément à la règle de nos institutions, est chargé de la défense des intérêts de tout le pays sans distinction de lieu ou de race. Comment ne point voir dans ce fait l'indice d'un mal profond, plus grave que beaucoup ne se l'imaginent, capable de créer un véritable péril pour la paix intérieure et l'intégrité de la nation, pour peu qu'on le laisse se répandre ?

Faut-il vraiment approuver les Wallons qui considèrent ce danger avec dédain et indifférence disant : les Flamands ont bien plus d'intérêt à connaître le français, qui les met en rapport avec le monde civilisé, que le Néerlandais, dont la connaissance ne peut les mener nulle part ; et si certains d'entre eux ne veulent pas le comprendre, ce n'est point nous qui en pâtirons, mais eux-mêmes ; s'ils veulent absolument travailler à leur malheur, après tout, c'est leur affaire ! Au pis aller, leur compagne aboutissant à une guerre de

race et à une séparation administrative ou autre, que nous importe : ne sommes-nous point supérieurs par la richesse, la civilisation et la langue, ne pouvons-nous pas nous passer d'eux, bien plus aisément qu'ils ne peuvent se passer de nous ? Ne serait-ce pas plutôt tout profit pour nous d'être débarrassés d'un frère pauvre, peu instruit !

Quelqu'excuse qu'on puisse faire valoir en faveur des Wallons qui s'expriment ainsi, après avoir été trop vivement pris à partie par certains frères flamands entraînés par l'enthousiasme et l'imagination, il est difficile cependant d'approuver une complète indifférence, un désintéressement absolu devant un problème aussi important au point de vue national. Non seulement cette indifférence peut paraître peu courtoise, peu fraternelle, mais elle ne s'accorde guère avec le souci de l'intérêt général. C'est vers des groupements politico-économiques de plus en plus vastes, que se fait l'évolution progressive du monde moderne et non vers le morcellement des nationalités existantes. Le particularisme de race doit être, non point favorisé, ou simplement ignoré, mais combattu. Loin de permettre que l'intégrité de la nation belge soit compromise il faut, au contraire, la défendre, en attendant le jour où la petite Belgique pourra prendre place parmi les Etats-Unis d'Europe. Qu'on n'oublie point qu'elle n'y pourra trouver de situation convenable, favorable à son essor matériel et moral, que pour autant qu'elle n'y entre point comme une quantité négligeable. Or il en serait certainement ainsi, si elle allait s'amoin-drir encore par une lutte de race.

C'est donc faire œuvre d'intérêt général que de mettre en garde ses compatriotes contre les excès de quelques démagogues bruyants qui, ayant enfourché le cheval sauvage des haines de race, sont partis à la conquête d'une popularité vulgaire.

Qu'il soit permis, dans un intérêt de conservation sociale, de rappeler à certains de nos frères flamands ce que nous sommes, ce que nous valons, afin qu'ils comprennent quel préjudice la nation éprouverait en nous perdant. Faisant ici œuvre exclusivement nationale, on s'adresse donc aux Belges de toute langue, qu'ils soient Flamands, Wallons, Allemands ou d'origine étrangère, bref, à tous les bons patriotes.

\* \* \*

La situation matérielle d'une région dépend de ses ressources naturelles et de ses industries. Examinons à ce double point de vue les provinces wallonnes. Cet examen nous permettra de vérifier l'exactitude des deux propositions que nous avons formulées : 1° que les différences qu'on relève dans sa situation des diverses provinces

belges sont déterminées beaucoup moins par des facteurs ethniques que par des facteurs économiques ; 2° que les provinces wallonnes, abstraction faite des différences très prononcées qui existent entre elles, présentent cependant, envisagées dans leur ensemble, une situation de fait, meilleure, que le reste du pays.

Le territoire de la Belgique, malgré ses limites étroites, comprend plusieurs zones fort différentes. Si, quittant la côte et se dirigeant vers l'intérieur, on franchit l'étroite bande de dunes qui défend le territoire contre les envahissements de la mer, on rencontre d'abord une région sablonneuse : les *polders* des Flandres, très fertiles, et la Campine anversoise et limbourgeoise, stérile et pauvre, peu habitée. Vient ensuite une région sablo-limoneuse qui occupe le centre de la Belgique, également propre à toute espèce de culture. Plus avant dans les terres, on pénètre dans la Hesbaye, région limoneuse qui s'étend au Nord de la Sambre et de la Meuse, propre surtout à la culture de la betterave. C'est, contrairement aux Flandres, le pays des grandes cultures. Au Sud de la Meuse et de la Sambre, commence la région montagneuse : le Condroz, avec ses cultures diverses ; le pays de Herve, tout couvert de pâturages ; les Ardennes, peu fertiles et peu peuplées, où l'avoine et le seigle et surtout les forêts, remplacent le froment ; enfin, tout au Sud, la vallée de la Semoy, qui, jouissant d'un climat très doux, produit surtout des fruits.

On remarquera que, ni les provinces wallonnes, ni les provinces flamandes, n'ont la spécialité des régions riches ou des régions pauvres. La nature a fort sagement distribué ses faveurs aux paysans belges sans se préoccuper de la langue qu'ils emploient. Si les Flamands peuvent se vanter de leurs cultures intensives des Flandres, les Wallons peuvent s'enorgueillir de leurs grandes cultures de Hesbaye, et des pâturages du pays de Herve, célèbres depuis des siècles par son beurre et son fromage ; et si les uns ont à déplorer la stérilité des sables et des bruyères de Campine, les autres ne peuvent que regretter l'aridité de leurs rochers ardennais. Si les Flamands ont leurs asperges de Malines et leur tabac d'Harlebeke, les Wallons ont aussi leurs asperges d'Herstal et leur tabac de la Semoy ! La nature semble avoir voulu pousser le souci de l'égalité jusque dans les agréments de la vie : aux uns, une plage maritime admirable où a pu se développer l'une des villes de bains les plus fréquentées qui soient au monde et quantité d'autres, plus modestes, non moins charmantes ; aux autres, des sites montagneux ravissants, les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de la Vesdre, de la Semoy, de la Sambre, Spa et ses eaux ferrugineuses célèbres, des grottes fameuses.



Il peut paraître intéressant de savoir si les provinces flamandes, prises dans leur ensemble, l'emportent, par leurs cultures, sur les provinces wallonnes. Au premier abord, on serait tenté de répondre affirmativement. Les Flandres sont surtout agricoles, la Wallonie est industrielle, semble-t-il à première vue. Cependant, la réalité est loin de permettre un jugement aussi simple, une affirmation aussi catégorique.

Voyons comment se répartissent, sur le territoire du Royaume, les plantes dites de grande culture : céréales, plantes industrielles, fourrages, etc., en d'autres termes, celles qui occupent presque la totalité des terres cultivées. Voici les surfaces qu'elles occupaient en 1895, en milliers d'hectares : (1)

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	137.1	Hainaut . . . . .	268.3
Flandre occidentale . . . . .	264.0	Liège . . . . .	177.6
Flandre orientale . . . . .	224.2	Luxembourg . . . . .	168.7
Limbourg . . . . .	126.9	Namur . . . . .	203.2
	<u>752.2</u>		<u>817.8</u>

Si tant il est vrai qu'on puisse parler ici de supériorité, celle-ci se trouverait donc, en matière de culture, plutôt du côté des Wallons que des Flamands, les premiers possédant 65,000 hectares de culture de plus que les autres. Mais ce chiffre ne présente guère qu'une trentaine de grandes exploitations au sens russe ou américain ; elle n'est pas suffisante pour qu'on puisse conclure qu'une partie du pays soit plus agricole que l'autre.

Si l'on voulait partager la Belgique en diverses régions selon le développement des cultures, il faudrait abandonner tout à fait les divisions de race ; ceci ressort nettement du tableau qu'on obtient en rangeant les provinces belges d'après l'étendue des surfaces cultivées : on arrive en effet à les placer dans l'ordre suivant :

- 1° Le Hainaut, avec . . . . . 268,000 hectares.
- 2° La Flandre Occidentale, avec . . . . . 264,000 »
- 3° La Flandre Orientale, avec . . . . . 224,000 »
- 4° Namur, avec . . . . . 203,000 »
- 5° Liège, avec . . . . . 177,000 »

(1) En omettant le Brabant, mi-flamand, mi-wallon, et qui renferme la capitale dont le caractère ethnique serait difficile à déterminer.

6° Le Luxembourg, avec . . . . .	168,000 hectares.
7° Anvers, avec . . . . .	137,000 »
8° Limbourg, avec . . . . .	126,000 »

Ainsi donc, ni les Flamands, ni les Wallons ne l'emportent par l'importance de leurs cultures. S'ils se partagent les deux provinces qui viennent en tête, ils se partagent aussi les quatre dernières ; et les deux provinces qui restent, celles où la culture a pris un développement moyen, sont, l'une flamande, l'autre wallonne !

Procédons à un examen analogue au sujet des forêts. Envisageons d'abord les surfaces boisées, ensuite, le revenu de ces forêts.

En 1895, les propriétés boisées, non comprises les broussailles et les pépinières, occupaient, en milliers d'hectares, en pays flamand et en pays wallon, respectivement :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	50.9	Hainaut . . . . .	46.0
Flandre occidentale . . . . .	12.1	Liège . . . . .	60.7
Flandre orientale . . . . .	13.3	Luxembourg . . . . .	162.2
Limbourg . . . . .	42.3	Namur . . . . .	104.1
	<u>118.6</u>		<u>373.0</u>

Ici, la supériorité des provinces wallonnes par leurs richesses forestières, est manifeste. Non seulement, elles l'emportent par le total des surfaces boisées, mais les provinces qui en comprennent les plus grandes étendues sont, sauf une, des provinces wallonnes.

On se demandera peut-être si ce n'est point là qu'une supériorité purement apparente et si l'on n'obtiendrait pas un tableau différent en envisageant le revenu de ces forêts.

En 1880 (1), le revenu des bois et forêts s'élevait aux valeurs suivantes, exprimées en millions de francs :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre occidentale . . . . .	1.7	Hainaut . . . . .	3.3
Flandre orientale . . . . .	0.9	Liège . . . . .	1.6
Anvers . . . . .	1.5	Luxembourg . . . . .	4.1
Limbourg . . . . .	1.0	Namur . . . . .	5.2
	<u>5.1</u>		<u>14.2</u>

(1) L'Annuaire statistique ne nous fournit pas de chiffres plus récents. (V. l'Annuaire pour 1904, publ. en 1905).

Ici, apparaît encore la supériorité des provinces de Wallonie.

A cette conclusion, l'esprit de clocher, l'inguistique inspirera peut être cette réponse : le bel avantage, que de posséder beaucoup de forêts ; ne vaudrait-il pas mieux que ces forêts fussent converties en terres de culture, bien plus productives ? Et l'autre clocher de répliquer : ce qui vaut moins encore que des forêts, ce sont des broussailles, des sables, des dunes et des marais. Nous avons autant de cultures que vous, sinon davantage, et de plus, nous possédons beaucoup de forêts, ce qui vaut mieux que des sables et des marécages !

Mais, laissons là cette dispute oiseuse et ridicule ?

Voyons plutôt ce que nous apprend la topographie de l'élevage dans les limites du Royaume. En 1895, les chevaux et les bestiaux se répartissaient comme suit entre les Flandres et la Wallonie, en milliers de têtes :

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Anvers . . . . .	306	Hainaut . . . . .	392
Flandre occidentale . . . .	493	Liège . . . . .	355
Flandre orientale . . . . .	554	Luxembourg . . . . .	266
Limbourg . . . . .	250	Namur . . . . .	277
	<u>1,603</u>		<u>1,290</u>

En matière d'élevage, la supériorité des Flamands apparaît cette fois d'une manière incontestable. Notons cependant que l'écart n'est pas aussi considérable que celui qu'on vient de constater au sujet des forêts.

En résumé, les branches de production paysanne prises dans leur ensemble ne peuvent être considérées comme la spécialité de l'une des deux principales races belges. En matière de culture, ni les uns, ni les autres ne peuvent se prévaloir d'une notable supériorité, et si les provinces wallonnes l'emportent par leurs forêts, les provinces flamandes leur sont supérieures par l'élevage. Une autre conclusion se dégage encore de cet examen, c'est que, s'il s'agissait d'établir un groupement des provinces belges au point de vue de leurs ressources paysannes, il faudrait abandonner complètement la division ethnique des provinces et en adopter une autre, toute différente.

\* \* \*

Passons maintenant aux *industries*. L'atlas annexé au recensement industriel de 1896 va nous fournir des indications précieuses sur leur topographie.

Quand on examine la carte consacrée à l'ensemble des industries, on constate l'existence, en Belgique, tout le long du bassin houiller, d'une région particulièrement industrielle. Elle comprend une bande de territoire qui traverse le pays dans la direction E.-N.-E. -- O.-S.-O. en suivant les vallées de la Sambre et de la Meuse. Parmi les principales localités de cette région, on rencontre, en commençant par l'Est : Herstal, Liège, Namur, Charleroi, Courcelles, La Louvière, enfin les environs de Mons avec Quaregnon.

Une autre zone industrielle, beaucoup moins bien dessinée, coupant la précédente à peu près à angle droit, va du Sud au Nord en remontant la Meuse jusque Namur, pour suivre ensuite le canal de Charleroi et s'étendre jusque Bruxelles et Anvers.

En somme, la région la plus industrielle de la Belgique présente à peu près la forme d'une croix dont les deux bras auraient leur point d'intersection à l'Ouest de Namur. Ajoutons que cette région renferme les courants de circulation les plus intenses pour le transport par eau de la houille, savoir : du Sud au Nord, la Meuse jusque Namur et le canal de Charleroi et, de l'Ouest à l'Est, la Sambre et la Meuse depuis Namur.

On remarquera que la plus grande partie de cette zone industrielle se trouve sur le territoire wallon. Cependant, une notable partie occupe aussi la région flamande ; d'ailleurs, celle-ci renferme également des centres industriels moins importants disséminés sur le territoire qui, à partir du centre du pays, s'étend vers le Nord-Ouest.

L'atlas du recensement permet aussi de constater que la répartition des endroits *les moins industriels* ne laisse point apparaître de préférence bien tranchée ni pour les provinces wallonnes, ni pour les provinces flamandes. Les lieux presque complètement dépourvus d'industrie, c'est-à-dire les communes ne possédant aucun atelier d'au moins dix ouvriers, se rencontrent non seulement dans la Flandre Occidentale, dans le Sud de la Flandre Orientale et le Limbourg, mais aussi, en Wallonie, dans le Luxembourg et les plateaux des provinces de Liège, Namur et Hainaut.

Envisageons maintenant, en particulier, quelques industries importantes.

L'industrie charbonnière, qui alimente presque toutes les autres



et n'occupe pas moins de 130,000 ouvriers, se pratique le long de la Meuse et de la Sambre. Elle est donc comprise dans la partie wallonne du pays. Mais il ne faut pas oublier que le bassin houiller nouvellement découvert entre Maestricht et Anvers et qui paraît avoir une importance égale à celle du bassin exploité actuellement, occupe, par contre, le territoire flamand (1). D'ailleurs, avec l'abaissement des frais de transport par eau, la proximité du charbon a beaucoup perdu de son influence sur la localisation des industries; et des villes flamandes, telles que Anvers et Bruges, pouvant recevoir aisément, par voie de mer, combustible, minéral et autre matière première, présentent, de nos jours, des conditions moins défavorables qu'autrefois pour la production industrielle.

L'exploitation des marbres et des pierres occupe à peu près la même zone que le charbon. Cependant, cette zone est plus large et déborde vers le Nord et vers le Sud, particulièrement dans les provinces de Hainaut et de Namur.

Quoique l'industrie métallurgique soit susceptible d'acquiescer, à l'avenir, dans les provinces flamandes, plus d'extension qu'elle n'en a prise jusqu'à présent, c'est actuellement dans les provinces wallonnes qu'elle se concentre surtout, c'est-à-dire à peu près dans les mêmes limites que l'exploitation de la houille. En commençant par l'Est, elle occupe la vallée de la Meuse depuis Herstal et Liège jusque Chokier; plus en amont, elle réapparaît dans la région namuroise, puis, sur la Sambre dans les environs de Mons et de Charleroi. Toutefois, les provinces flamandes renferment aussi des centres importants d'industrie sidérurgique, tels que Louvain, Willebroeck, Anvers, Gand et Bruges.

Les grandes industries du verre et du zinc sont localisées en Wallonie, mais celle des céramiques se pratique dans toutes les provinces et celle du tabac, surtout dans les régions flamandes. Les industries textiles se pratiquent également dans le Nord et le Sud.

De même que pour les occupations paysannes, on ne peut donc pas affirmer que l'industrie soit la spécialité des Flandres ou de la Wallonie.

Cependant n'est-elle pas, en somme, beaucoup plus développée dans cette dernière région? C'est ce que, que nous allons examiner. M. Waxweiler dans l'analyse du *Recensement général des industries et des métiers* qui se rapporte aux deux premiers volumes, nous fournit les données du tableau suivant.

(1) Cf. mon *Industrie du charbon en Belgique et le nouveau bassin de la Campine*, Revue d'économie politique, 1904.

1896. — Nombre de personnes occupées dans l'industrie en Belgique. — Milliers de personnes.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale . . . . .	166	Hainaut . . . . .	264
Flandre occidentale . . . . .	107	Liège . . . . .	188
Anvers . . . . .	101	Namur . . . . .	53
Limbourg . . . . .	18	Luxembourg . . . . .	18
	392		523

On voit, par ces chiffres, que la différence n'est pas aussi prononcée que pourraient s'y attendre ceux qui déclarent simplement que les provinces wallonnes sont industrielles et les provinces flamandes, agricoles. La Wallonie n'occupe en fait d'ouvriers industriels qu'un tiers de plus que les Flandres. D'un autre côté on remarquera que si les deux provinces qui viennent au premier rang par le nombre de leur population industrielle (Liège et Hainaut) sont wallonnes, deux des trois provinces qui occupent, la dernière place le sont aussi, les provinces flamandes, à part le Limbourg, occupant une situation intermédiaire.

Toutefois, on va voir se caractériser la différence qui sépare la Wallonie des Flandres au point de vue industriel. On va constater que l'industrie wallonne emploie proportionnellement bien plus de moteurs que l'industrie flamande. Celle-ci est donc surtout manuelle, celle-là, mécanique.

Chevaux-moteurs (vapeur, gaz ou pétrole) 1896. — Milliers.

Provinces Flamandes		Provinces Wallonnes	
Flandre orientale . . . . .	62	Hainaut . . . . .	229
Flandre occidentale . . . . .	31	Liège . . . . .	169
Anvers . . . . .	55	Namur . . . . .	20
Limbourg . . . . .	6	Luxembourg . . . . .	4
	154		422

Tandis que les provinces wallonnes occupent seulement comme population industrielle, un tiers de plus que les provinces flamandes, elles emploient donc trois fois plus de chevaux-moteurs.

Au reste, l'industrie à domicile est relativement bien plus

développée en Flandre qu'en Wallonie. On sait que cette forme de production prédomine dans les diverses industries de l'habillement : confection, lingerie, etc. Ces industries, conformément à la règle générale, se localisent surtout dans les grandes villes ou dans leur voisinage. Mais, de plus, dans les Flandres, elles sont également fort développées dans quelques localités d'importance moyenne. C'est là aussi que se pratique surtout la fabrication des dentelles à domicile et à la main. Il est vrai que l'industrie liégeoise armurière, dont l'importance est connue, se pratique aussi principalement sous forme de production à domicile. Toutefois elle n'entraîne pas ici des salaires excessivement bas et un niveau d'existence inférieur comme la fabrication des dentelles.

Parmi les principales industries belges, nous rencontrons celles des mines, du fer, de la fonte et de l'acier, du zinc, du verre, la filature et le tissage. Or, ce sont là des productions fixées presque toutes en Wallonie.

On constate aussi que c'est surtout la Wallonie qui renferme les principales industries d'exportation. On s'en convaincra aisément en parcourant le tableau suivant où nous avons réuni par ordre d'importance les articles qui figurent à l'exportation avec les sommes les plus considérables, industriels et autres.

1903. — *Exportations belges. — Commerce spécial. —*  
*Millions de francs.*

Acier, fer, fonte, bruts et ouvrés . . . . .	186
Houille et coke . . . . .	104
Laine brute . . . . .	102
Lin . . . . .	102
Voitures pour voies ferrées et autres machines . . .	100
Verreries de toute espèce . . . . .	89
Fils de lin . . . . .	88
Grains de toute espèce . . . . .	86
Engrais . . . . .	70
Zinc non ouvré . . . . .	61
Fils et tissus de laine . . . . .	58
Peaux brutes . . . . .	57
Caoutchouc . . . . .	45
Fils et tissus de coton . . . . .	45
Produits chimiques . . . . .	41
Teintures et couleurs . . . . .	35
Pierres brutes ou taillées . . . . .	30
Armes . . . . .	16
Tissus de lin, de chanvre et de jute . . . . .	15

En résumé, sous le rapport des *ressources productives mises en valeur*, la Wallonie est plus favorisée que les Flandres, car si la première peut avantageusement supporter la comparaison au sujet des branches de production paysanne — agriculture, élevage et forêts — elle tire de plus, de son territoire, des richesses considérables en fait de combustibles et de minerais ; enfin, ses industries de transformation l'emportent par le nombre des ouvriers, la forme de production, la valeur produite et exportée. Au moins en est-il ainsi actuellement. Car les richesses charbonnières de la Campine, encore inexploitées, l'épuisement des mines métalliques de Wallonie et, d'autre part, en Flandre, le voisinage des ports maritimes, paraissent réserver pour l'avenir, aux industries de cette dernière région, une situation meilleure.

Ce qui contribue à faire apparaître sous un jour favorable les ressources productives de Wallonie, ce sont les *salaires relativement élevés* qu'elles permettent de distribuer à la classe ouvrière. Les industries wallonnes sont des industries à hauts salaires et la rémunération des ouvriers agricoles y atteint aussi un taux plus élevé qu'en Flandre.

*Salaires des ouvriers agricoles du sexe masculin en 1895.*

Provinces Flamandes	Provinces Wallonnes	
	sans nourriture	avec nourriture
Flandre occidentale . . . . .	1.68	0.94
Flandre orientale . . . . .	1.63	0.84
Anvers . . . . .	1.62	1.00
Limbourg . . . . .	1.44	0.84
Totaux . . . . .	6.37	3.62
Hainaut . . . . .	2.26	1.36
Liège . . . . .	2.23	1.40
Namur . . . . .	1.62	1.00
Luxembourg . . . . .	2.40	1.54
Totaux . . . . .	8.51	5.30

Qu'il s'agisse de salaire sans nourriture ou de salaire avec nourriture, le taux de rémunération de l'ouvrier agricole est donc plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. Ceci ressort de la comparaison des sommes que toucheraient, d'une part, une brigade composée de quatre ouvriers recrutés dans chacune des provinces flamandes et, d'autre part une brigade de quatre ouvriers pris dans chacune des